

279

**DQ39.1** 

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Le 19 avril 2011

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Direction de l'expertise environnementale et de la coordination
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses à la question de la commission du BAPE du 14 avril 2011 - projet de parc éolien Saint-Valentin (3211-12-157)

Madame,

Comme demandé par courrier électronique le 14 avril 2011 (document DQ39), voici notre réponse à la question de la commission du BAPE au sujet du projet de parc éolien Saint-Valentin.

 Dans le dossier de parc éolien de Saint-Valentin, selon le ministère, y aurait-il lieu de produire un état de la situation psychosociale et d'envisager un suivi à cet égard? Justifiez votre réponse.

Un état de situation psychosocial peut considérer tant les événements passés propres à la communauté que les enjeux globaux liés au projet de parc éolien. La réalisation de ce portrait nécessite des connaissances spécifiques en méthodes de recherche sociale.

La littérature nous indique que la production d'un état de situation psychosocial et la mise en place d'un suivi à ce sujet pourraient avoir un impact positif pour la population, si celui-ci est réalisé à l'aide de méthodes participatives. La réalisation du portrait, par le processus participatif qu'il implique, permettrait :

- aux citoyens de sortir de la dynamique de conflit;
- aux citoyens de participer activement à un projet mobilisateur;
- de recueillir l'opinion de plus d'intervenants et d'avoir un regard sur l'ensemble de la population, ce qui
  est plus difficile à faire lorsque quelques personnes, en faveur ou en défaveur du projet, s'expriment
  au nom d'un groupe.
- de mieux cerner les impacts sur lesquels il y aurait lieu de se pencher.

Idéalement, ce type de portrait devrait être inclus dans l'étude d'impacts sur l'environnement. Par la suite, sa mise à jour (et celles d'indicateurs sociaux) constitue une donnée de surveillance importante et permet d'ajuster l'offre de services en fonction des impacts qui sont mesurés.

Soulignons qu'un état de situation psychosocial doit impérativement être effectué en respectant plusieurs conditions, dont, entre autres, être coordonné par une personne qualifiée et sans conflit d'intérêts. Si celles-ci ne sont pas respectées, l'activité peut nuire au climat plutôt que de l'améliorer.

Le simple suivi d'indicateurs dans la population est une approche alternative, mais moins participative. Elle ne mène pas à la réalisation d'un état de situation psychosocial. Ces indicateurs peuvent être de différentes natures : demandes de service au CSSS, recherche d'indices dans la communauté par des rencontres auprès des acteurs clés (milieu scolaire, groupes d'opposition, partisans du projet, représentants de la MRC). Les indices recueillis permettent d'ajuster l'offre de services au besoin. Cette approche a été utilisée dans la région Mauricie – Centre-du-Québec et a permis aux représentants du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de développer une stratégie d'intervention psychosociale proactive et préventive¹.

Nous espérons que ces informations sont à la satisfaction de la commission. Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Tardif, M. Env.

Agente de planification, programmation et recherche

Santé environnementale

IT/bb

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Karine Martel, Agence de la Santé et des Services sociaux Mauricie – Centre-du-Québec, communication personnelle.